

VTT DANS LES BOIS DU JORAT

Code de conduite

1. Accorder la priorité aux marcheurs. Rester courtois.
2. Manifester votre présence lorsque vous croisez ou déterminez un cheval.
3. Respecter la faune, la flore et les cultures.
Le Bois de Peccau et les forêts du Jorat vous accueillent sans façon; protégez-les et protégez-vous également de tout danger que ce milieu naturel peut cacher (chute fortuite d'arbres et de branches, etc).
4. Ne pas s'écarter des chemins et sentiers destinés aux utilisateurs. La régénération de la forêt et, par conséquent, sa pérennité en seront ainsi assurées.
5. Participer à la sauvegarde de l'environnement, en particulier en n'abandonnant aucun déchet dans la nature.
6. En cas de travaux forestiers, respecter la signalisation en vigueur.
7. Pour la sécurité de chacun, veiller au bon fonctionnement de votre vélo et de son équipement réglementaire.
8. Porter le casque en toute circonstance.

Responsabilité

L'assurance est l'affaire de chaque utilisateur.

La Ville de Lausanne décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol.

Nous vous remercions de votre courtoisie et vous souhaitons beaucoup de plaisir.